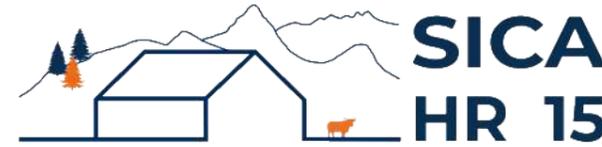


# DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **EARL DES ROSEAUX**

**Lascols**

**15430 CUSSAC**

Localisation  
du projet :

**Le Guardelou**

**15430 CUSSAC**

## Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque

- 1- Construction d'une stabulation libre (métal) pour vaches allaitantes
- 2- Construction d'un stockage avec auvent
- 3- Installation d'une centrale photovoltaïque sur les 2 bâtiments en projet

## Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-14

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 <sup>e</sup>	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/250 <sup>e</sup>
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 <sup>e</sup>	PC6	Document graphique d'insertion
PC2-5b	Plan de Masse et de toiture - Éch: 1/500 <sup>e</sup>	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 <sup>e</sup>		



**SICA Habitat Rural - Cantal**  
Architecte : Audrey ESCOT

26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature :

**A St-Flour, le 14/11/2024**

Dessiné par :

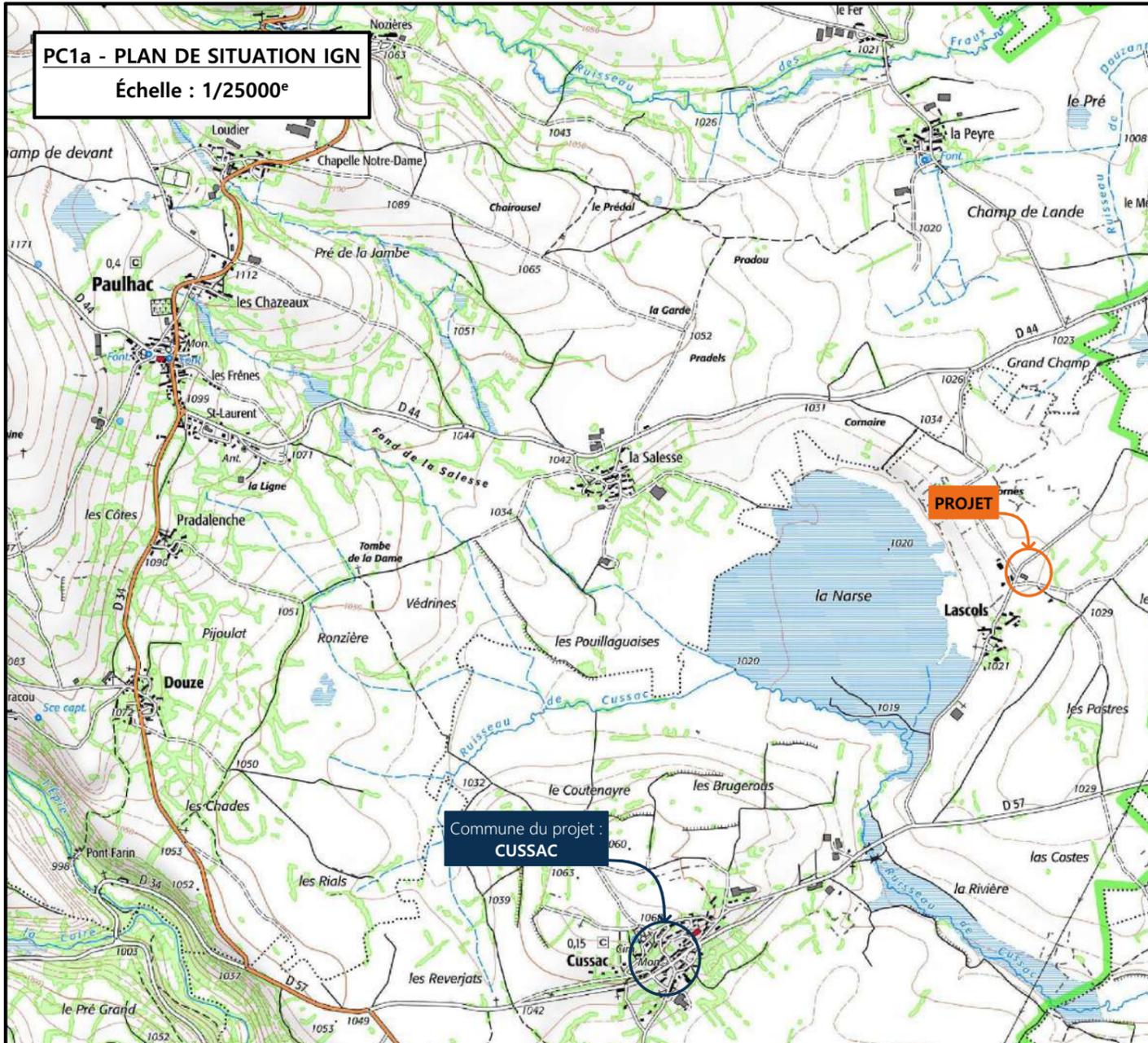
**Marion ARMANDET**

N° Client :	N° Document :	N° de page :
2019	PC01	1/6

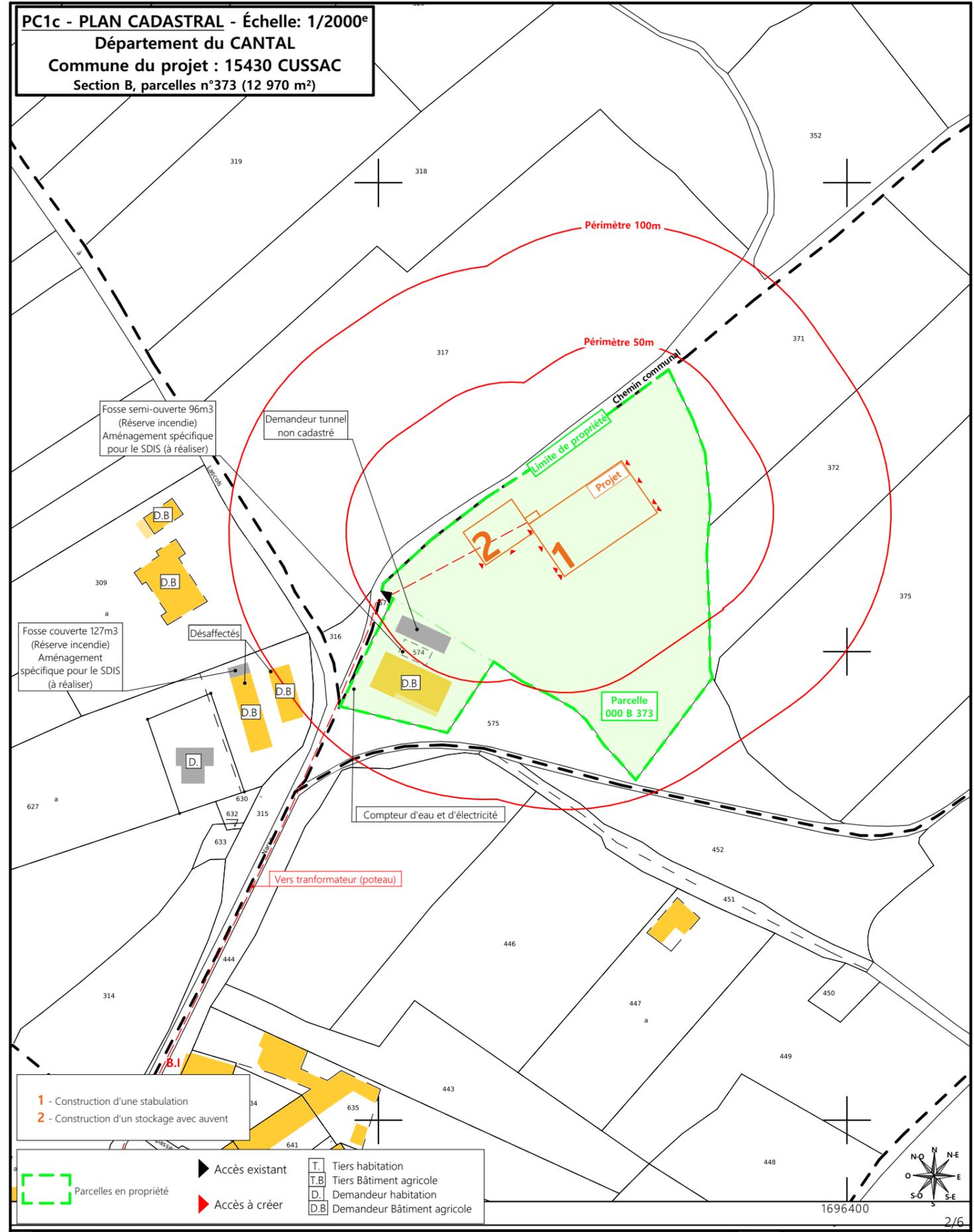
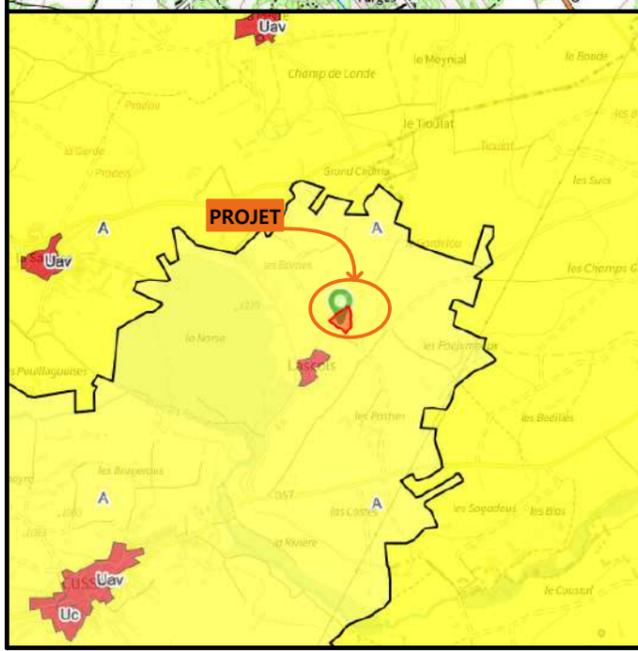
Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.  
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

Ind	Date	Par	Modifications
-	-	-	
-	14/11/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.



**PC1b - DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR**  
PLUi - Plan Local d'Urbanisme intercommunal



N° Client : 2019

Projet : Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Maitre d'ouvrage : EARL DES ROSEAUX      Adresse du projet : Le Guardelou 15430 CUSSAC

**PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE**

PC1a,b,c      Éch: Variée  
St-Flour, le 14/11/2024

Dessiné par : Marion ARMANDET

SICA HR 15  
Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre  
Architecte : Audrey ESCOT  
N° Déclaration : 088474PC00544624

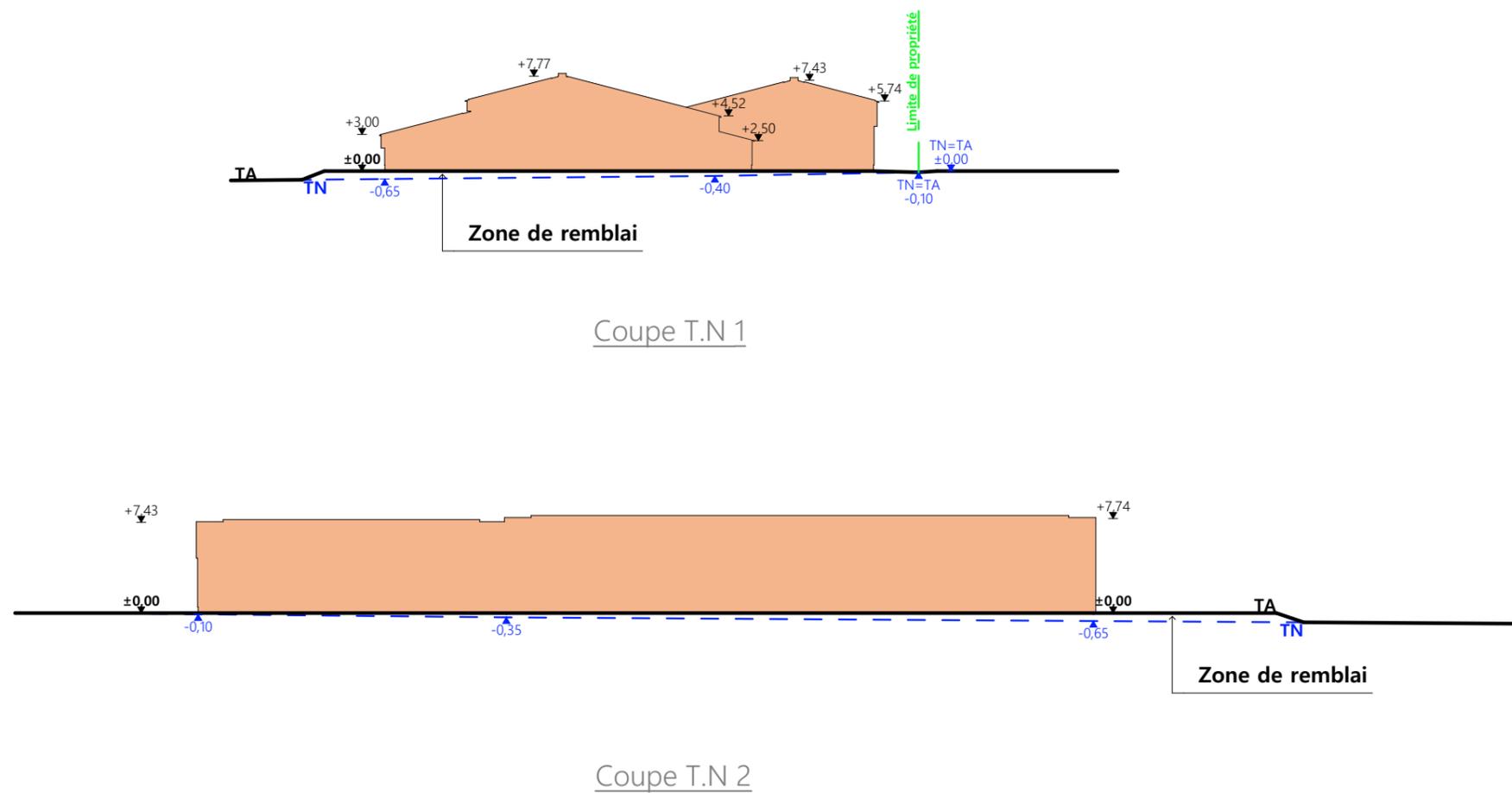


- 1 - Construction d'une stabulation
- 2 - Construction d'un stockage avec auvent

<b>Commune du projet :</b> 15430 CUSSAC Section B, parcelles n°373 (12 970 m²)	Raccordements AEP et EDF depuis les réseaux existants Evacuation des EP vers le milieu naturel ▶ Accès existant      ▶ Accès à créer	Surface d'emprise au sol créée : 1 828 m² Surface de plancher créée : 1 278 m²	N° Client : 2019		Projet : Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	
			<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>		Maître d'ouvrage : EARL DES ROSEAUX      Adresse du projet : Le Guardelou 15430 CUSSAC			
Altitude : 1021 m	±0,00 Niveau terrain naturel ±0,00 Niveau terrain aménagé	<b>PLAN MASSE ET DE TOITURE</b>		PC2-5b	Éch: 1:500	St-Flour, le 14/11/2024	3/6	

# PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle : 1:500<sup>e</sup>



# PC4 - Notice descriptive

## A) ETAT DES LIEUX

• **Adresse et référence(s) cadastrale(s) :** Le projet est situé à « La Guardelou », sur la commune de CUSSAC.

Parcelle(s) concernée(s) par le projet : B 373, surface totale : 12970 m<sup>2</sup>

- **Accès :** Un chemin communal longe l'exploitation au nord-ouest.
- **Constructions dans un rayon 100m/50m :** Dans un rayon de 100 m, il n'y a que des constructions appartenant au demandeur.
- **Point d'eau cadastré à 35m :** sans objet
- **Construction(s) existante(s) sur la propriété :**

La parcelle est aujourd'hui occupée par un bâtiment d'aspect vétuste et par un tunnel en bâche et métal de teinte vert sapin.

- **Topographie :** A l'emplacement du projet, le terrain est quasiment plat.
- **Raccordement existant :** Le bâtiment existant est déjà raccordé aux réseaux communaux.
- **Périmètre de protection d'un monument historique :** sans objet

## B) PROJET ET IMPLANTATION

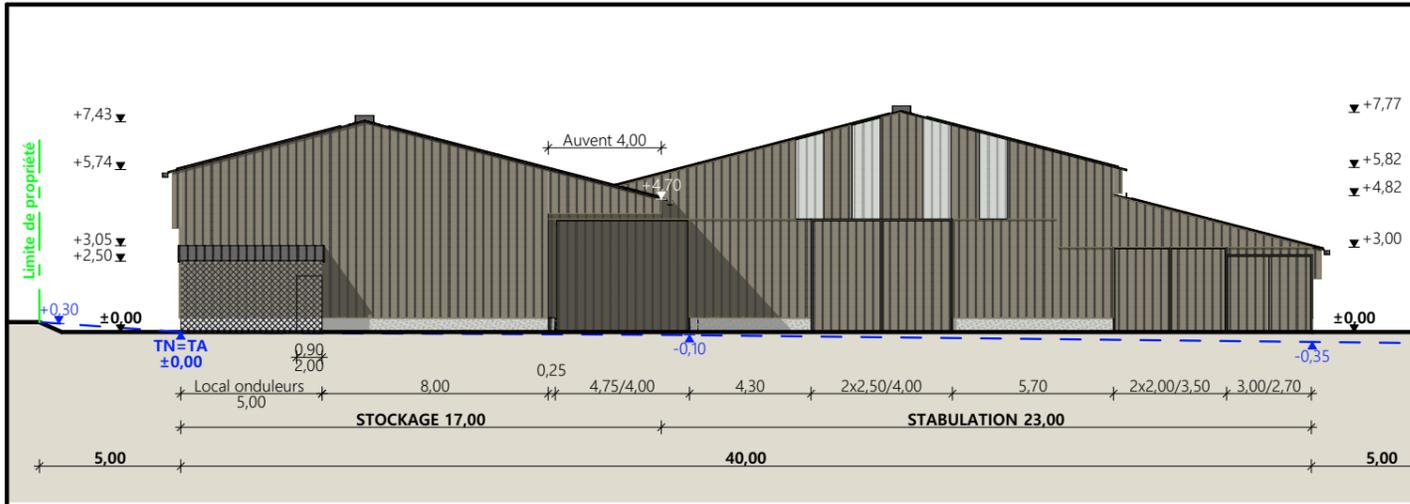
Le projet de l'EARL DES ROSEAUX consiste à construire un bâtiment d'élevage et un bâtiment de stockage.

- **Implantation / Forme / Surface :** Ces deux bâtiments seront accolés, en quinconce, parallèles au chemin commun et au plus près de celui-ci.
- **Déblais / Remblais :** Un très léger décapage de la terre végétale sera nécessaire.
- **Aménagement des abords :** Des abords seront aménagés de part et d'autre des bâtiments et seront connectés à l'accès existant.
- **Accès :** L'accès existant sera conservé et adapté pour desservir les nouveaux bâtiments.

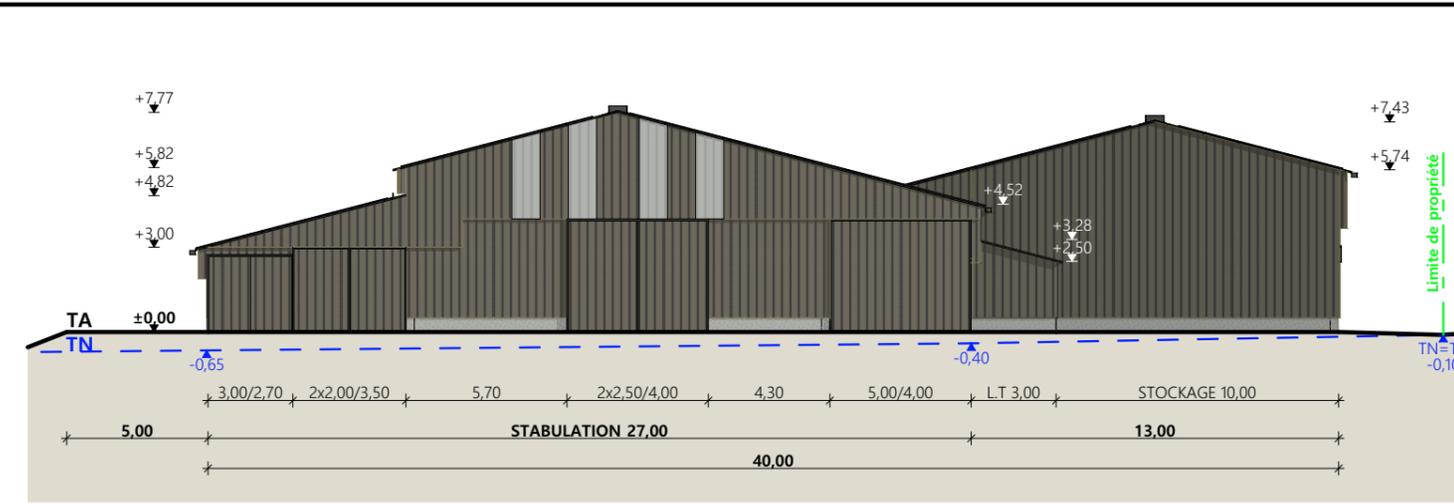
- **Nécessité agricole :**
  - Supprimer deux bâtiments de stockage (en propriété et en location).
  - Décharger des bâtiments d'élevage existants.
  - Améliorer les conditions de travail
  - Améliorer le confort des animaux.
- **ICPE/RSD :** RSD, ICPE 1530
- **Effluents :** Les bovins seront logés sur une aire paillée exercice caillebotis. Le lisier issu de l'exercice caillebotis sera stocké dans la fosse en projet. Le fumier compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires.
- **Réseaux / Traitement EP :** Ce nouveau bâtiment sera raccordé aux compteurs déjà installés en bordure de propriété. Les eaux pluviales seront évacuées dans le milieu naturel.
- **Matériaux :** Les matériaux et teintes choisies sont :
  - Structure :** métal de teinte gris foncé
  - Couverture :** tôles d'acier RAL 7022 + Panneaux photovoltaïques. (Panneaux + cadres de couleur noire)
  - Façades :** Longrine béton brut, hauteur visible : 50cm. Bardage métallique, à lames verticales, RAL 7006. Eléments de polycarbonate pour apporter éclairage naturel au bâtiment et animer les façades. Le local onduleur sera grillagé.
  - Menuiseries :** Aspect et teinte identiques au bardage, RAL 7006.
- **Végétation :** sans objet

- **CONCLUSION**  
Le projet, tant dans son implantation que dans le choix des matériaux et des couleurs a été étudié afin de s'intégrer au mieux à son environnement en limitant son impact dans le paysage.

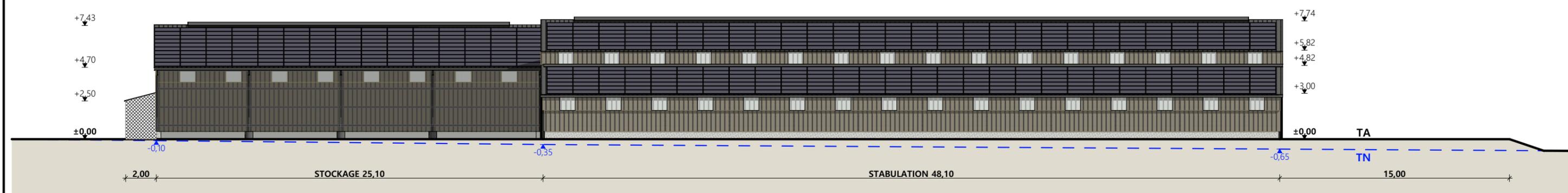
N° Client : 2019	Projet : Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre Architecte : Audrey ESCOT N° Déclaration : 088474PC00544624
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage : EARL DES ROSEAUX	Adresse du projet : Le Guardelou 15430 CUSSAC		
<b>COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE</b>			PC3-4	Éch: 1:500
			St-Flour, le 14/11/2024	



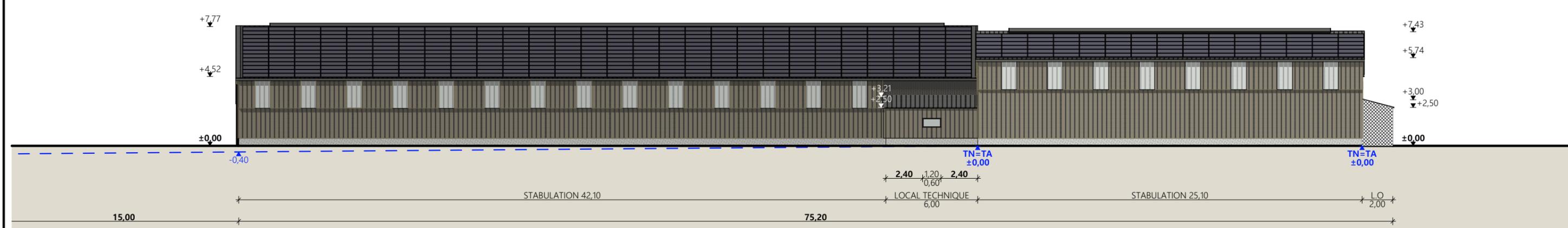
Pignon Sud-Ouest



Pignon Nord-Est



Façade Sud-Est



Façade Nord-Ouest

**Matériaux STABULATION + LOCAL TECHNIQUE:**

Maçonnerie : - Longrine béton ht. 0,50m  
 Bardage : - Bas acier isolé RAL 7006 + haut métallique isolé décalé de 0.30m RAL 7006 + 2 translucides/travée (Façade Sud-Est)  
 Bas acier RAL 7006 + haut acier décalé de 0.30m RAL 7006 + 2 translucides/travée (Façade Nord-Ouest)  
 Charpente : - Métallique gris sombre  
 Menuiserie : - Métallique RAL 7006  
 Couverture : - Acier isolé RAL 7022 avec faîtage ouvert-couvert + 100% panneaux photovoltaïques

**Matériaux STOCKAGE :**

Maçonnerie : - Longrine béton ht. 0,50m  
 Bardage : - Bas métallique RAL 7006 + haut métallique décalé de 0.30m RAL 7006 + 2 translucides/travée  
 Charpente : - Métallique gris sombre  
 Couverture : - Acier anti-condensation RAL 7022 + faîtage ouvert-couvert + 100% panneaux photovoltaïques

**Matériaux LOCAL ONDULEURS :**

Bardage : - Grillage  
 Charpente : - Métallique gris sombre  
 Menuiserie : - Porte grillagée  
 Couverture : - Acier RAL 7022

N° Client : 2019	Projet : Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage : EARL DES ROSEAUX	Adresse du projet : Le Guardelou 15430 CUSSAC		Architecte : Audrey ESCOT
	<b>PLANS DE FACADES</b>		PC5a	Éch: 1:250

St-Flour, le 14/11/2024

PC7 - Vue 2



PC6 - Vue 1

PC6 - Vue 1 Insertion

PC8 - Vue 3



N° Client : 2019	Projet : Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque		Dessiné par : Marion ARMANDET	 <small>Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre</small>
	<b>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</b>			
	Maitre d'ouvrage : EARL DES ROSEAUX	Adresse du projet : Le Guardelou 15430 CUSSAC		Architecte : Audrey ESCOT
	<b>DOCUMENT GRAPHIQUE</b>		PC6-7-8 Éch: sans	N° Déclaration : 088474PC00544624
		St-Flour, le 14/11/2024		

# DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **EARL DES ROSEAUX**

**Lascols**

**15430 CUSSAC**

Localisation  
du projet : **Le Guardelou**  
**15430 CUSSAC**

## Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque

- 1- Construction d'une stabulation libre (métal) pour vaches allaitantes
- 2- Construction d'un stockage avec auvent
- 3- Installation d'une centrale photovoltaïque sur les 2 bâtiments en projet

## Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200 <sup>e</sup>		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100 <sup>e</sup>		
DET3	Perspectives 3D		



Conseiller Bâtiment :

**Jérôme DELARBRE**

Chambre d'agriculture du Cantal  
26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239  
15002 AURILLAC Cedex  
Téléphone : 04 71 45 55 00



**A St-Flour, le 14/11/2024**

Dessiné par :

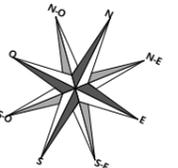
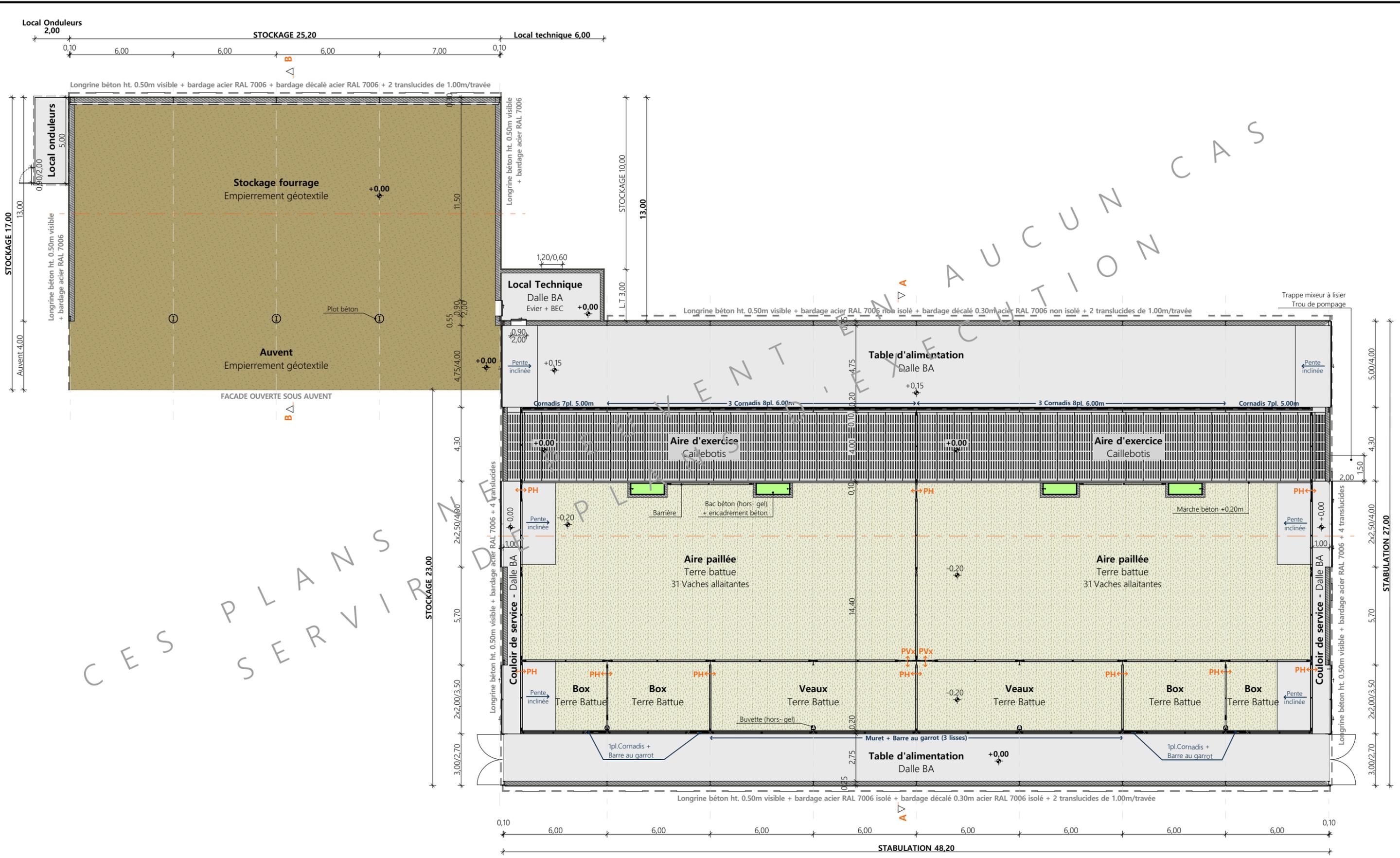
**Marion ARMANDET**

N° Client :	N° Document :	N° de page :
2019	TECH01	1/5

Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaires pour l'instruction du permis de construire.  
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

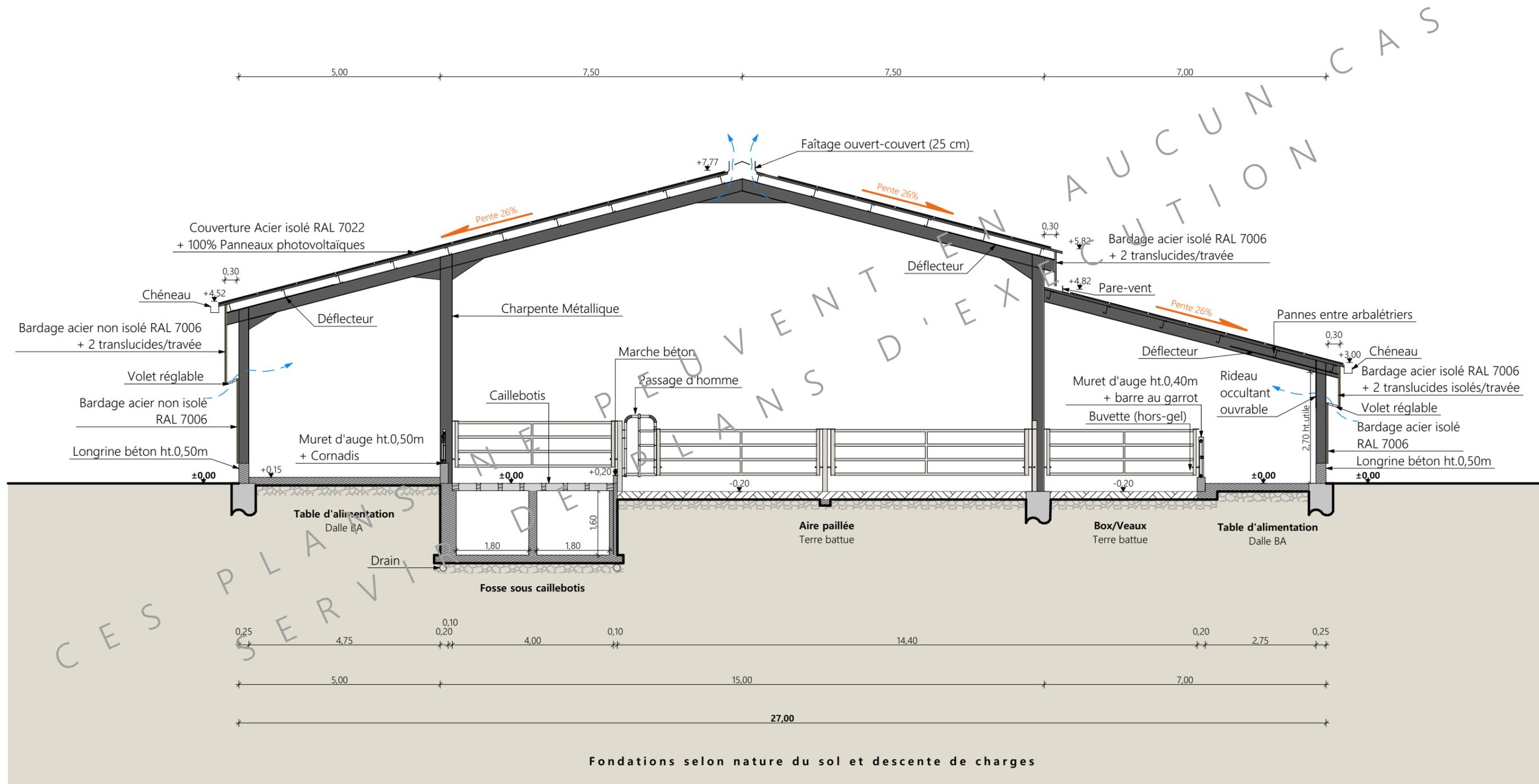
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	14/11/2024	M.A.	Dossier initial, première édition.
<b>Ind</b>	<b>Date</b>	<b>Par</b>	<b>Modifications</b>



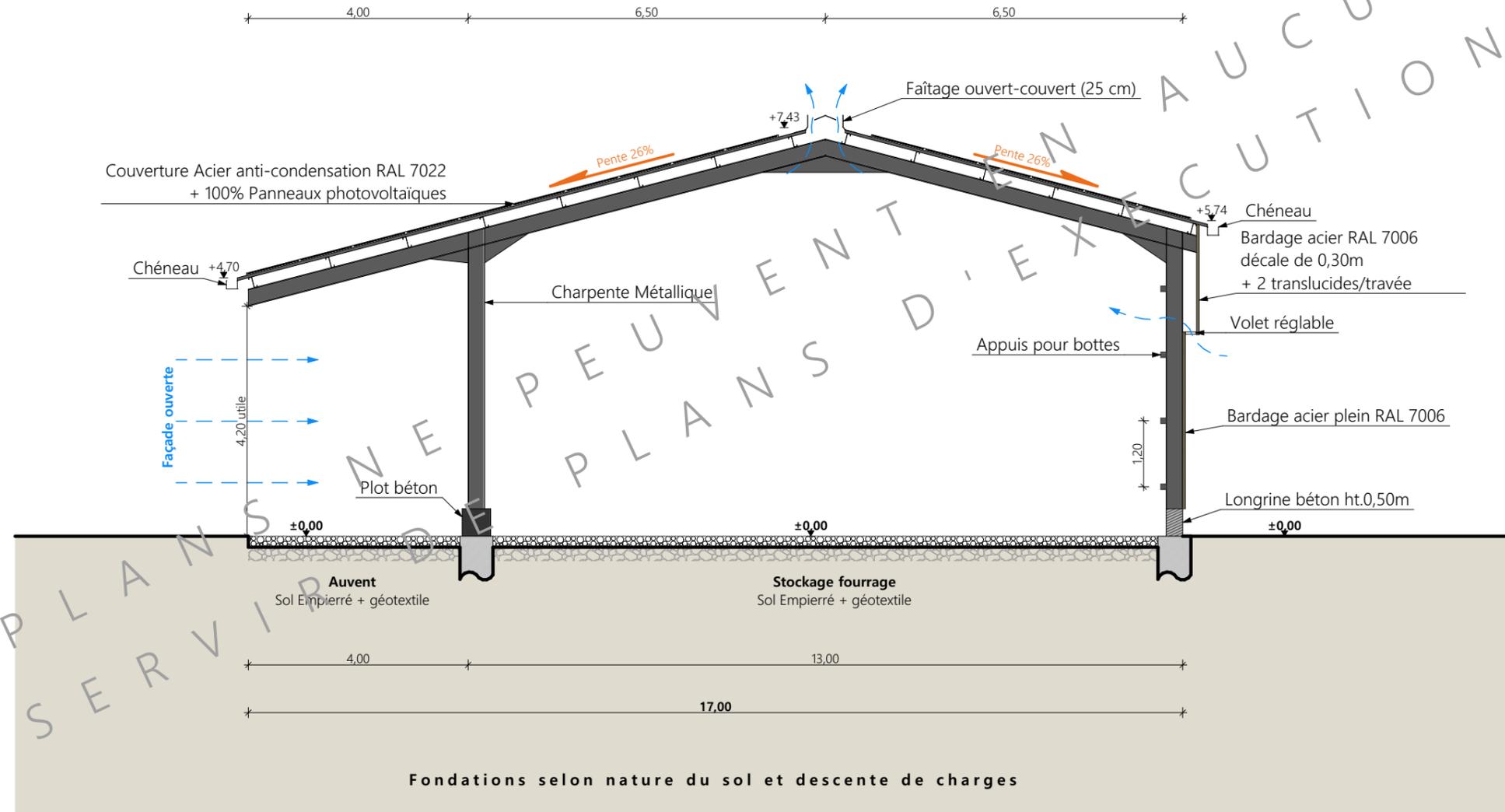
N° Client : 2019	Projet : Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque			Dessiné par :	
	<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>			Marion ARMANDET	
	Maitre d'ouvrage : EARL DES ROSEAUX		Adresse du projet : Le Guardelou 15430 CUSSAC		Conseiller Bâtiment :
	<b>VUE AU SOL</b>		DET1	Éch: 1:200 <sup>e</sup>	Jérôme DELARBRE
					St-Flour, le 14/11/2024





Coupe de principe AA

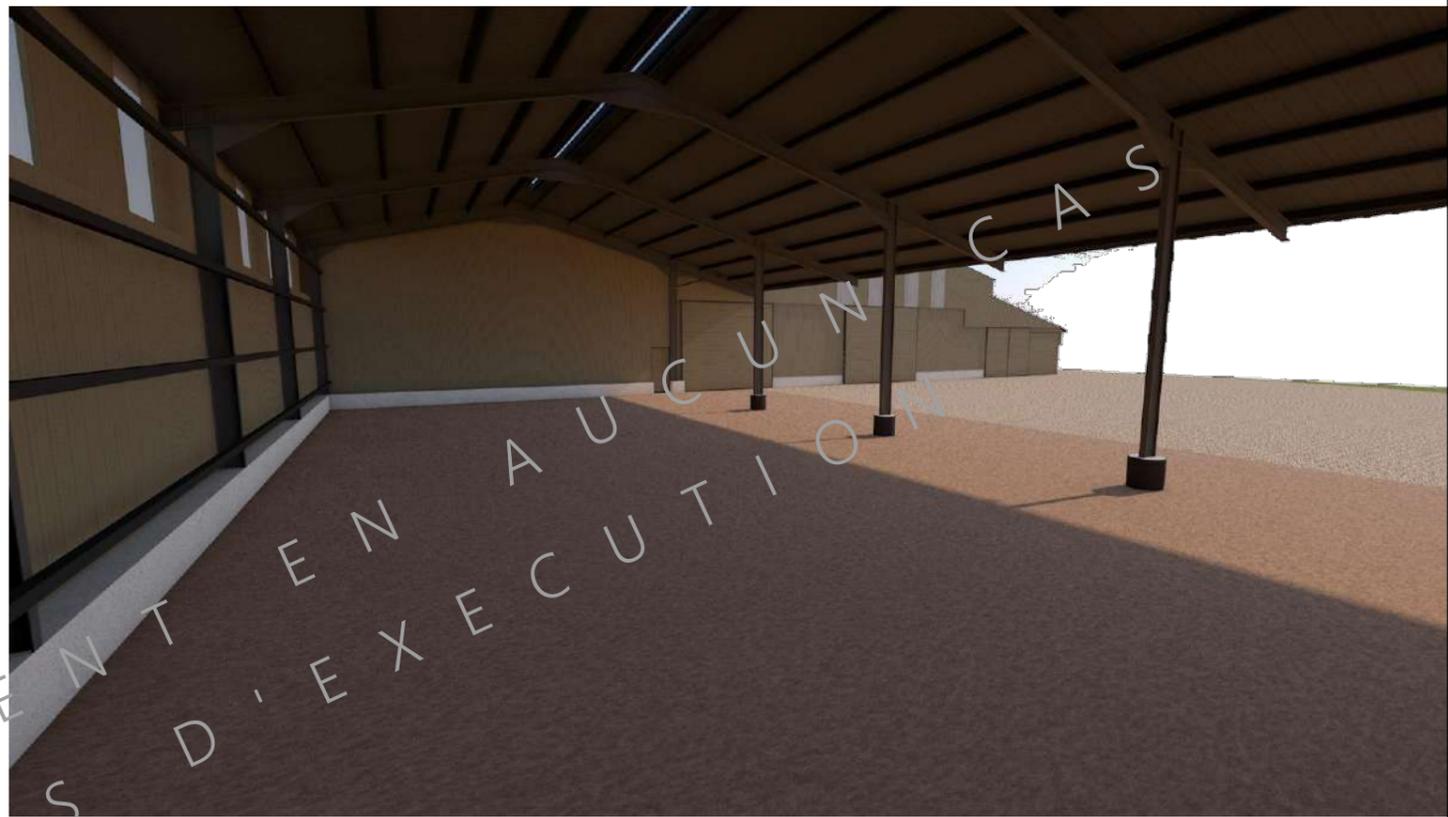
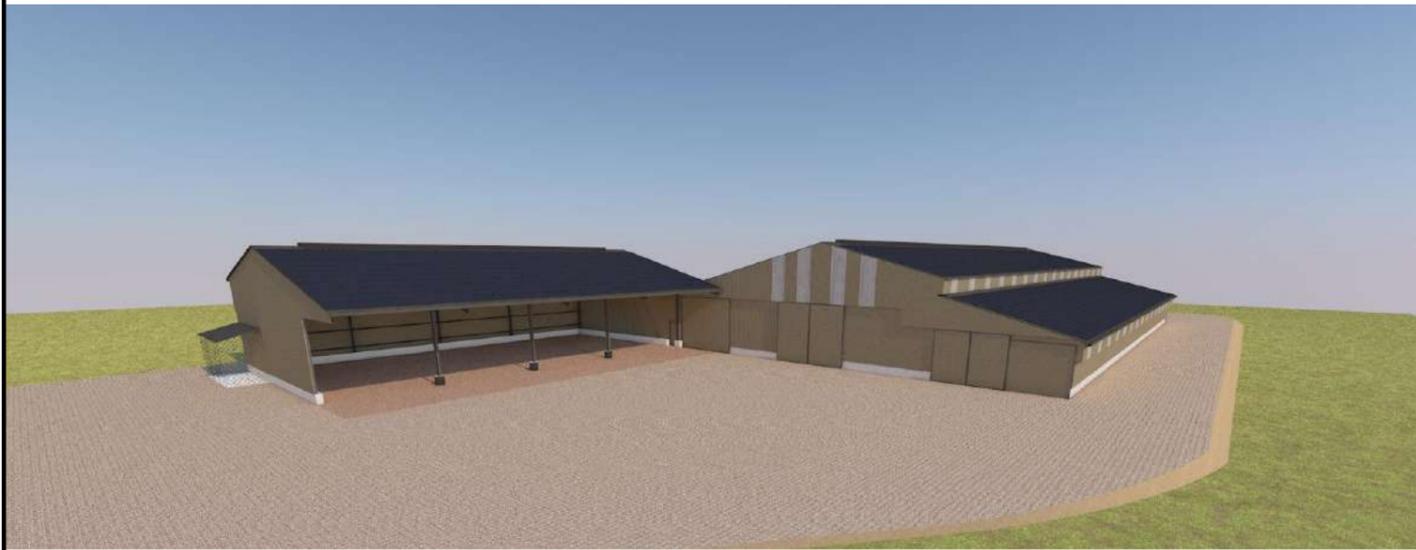
N° Client : 2019	Projet : Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque		Dessiné par :	
	<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		Marion ARMANDET	
	Maitre d'ouvrage : EARL DES ROSEAUX	Adresse du projet : Le Guardelou 15430 CUSSAC		Conseiller Bâtiment :
	<b>COUPE DE PRINCIPE STABULATION</b>		DET2	Éch: 1:100 <sup>e</sup>
		St-Flour, le 14/11/2024.		CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL



Coupe de principe BB

N° Client : 2019	Projet : Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque		Dessiné par :	
	<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>		Marion ARMANDET	
	Maitre d'ouvrage : EARL DES ROSEAUX	Adresse du projet : Le Guardelou 15430 CUSSAC		Conseiller Bâtiment :
	<b>COUPE DE PRINCIPE STOCKAGE</b>		DET2	Éch: 1:100 <sup>e</sup>
		St-Flour, le 14/11/2024		





N° Client : 2019	Projet : Construction stabulation + stockage + centrale photovoltaïque			Dessiné par :	
	<b>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</b>			Marion ARMANDET	
	Maître d'ouvrage : EARL DES ROSEAUX		Adresse du projet : Le Guardelou 15430 CUSSAC		Conseiller Bâtiment :
	<b>PERSPECTIVES</b>		DET3	Éch: sans	Jérôme DELARBRE
		St-Flour, le 14/11/2024		 CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL	